

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

N°2018-CC-4S-DAAT-26

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 24 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

EXCUSES : MM. Philippe TROUPE - José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS (Procuration à Ghislaine GISORS) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN (Procuration à Jean-Claude CHRISTOPHE) - M. Jean FAHRASMANE (Procuration à Jocelyn CUIRASSIER) - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à Lydie SELLIN) - M. Raymond PARSHAD - Mme Cynthia DINANE.

Monsieur Cédric CORNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : ORGANISATION DU RIVIERA MUSIC FESTIVAL 2018 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

VU les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014 ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018 ;

CONSIDERANT l'intérêt touristique et culturel que représente cette manifestation ;

CONSIDERANT, l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 11 décembre 2017;

CONSIDERANT, le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider l'organisation du Riviera Music Festival 2018, Festival de Musique du Nouvel An Caribéen.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement suivant pour cette opération dont le budget Global pour la programmation IN est estimé à : 500 000 €

- Financement de la CARL: 200 000€
- OTI: 50 000€
- Autres Partenaires: 250 000€ (DAC, Région, Département, Casinos, etc.)

ARTICLE 3 : De signer les conventions de partenariat et avenants, contrats de cession nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation.

ARTICLE 4 : D'attribuer des subventions et dotations aux lauréats des différents appels à projets et concours lancés dans le cadre de la programmation du Festival.

ARTICLE 5 : De lancer les procédures de consultation utiles à la désignation des prestataires pour la mise en œuvre de la programmation.

ARTICLE 6: De prendre en charge le cas échéant l'ensemble des frais annexes nécessaires à la mise en œuvre de la programmation :

- Transport (bus et bateau pour la Désirade)
- Restauration
- Hébergement
- Transport aérien des invités étrangers (artistes, sportifs, etc.)
- la location de WC chimiques
- Petite logistique matérielle (tables, chaises...)
- Frais de régie
- Frais de gardiennage

ARTICLE 7 : D'imputer les dépenses correspondantes sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 8 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 24 Mai 2018

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

